

Me connecter à Telepac

N°1

<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/>

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

telepac

 Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2016 | FORMULAIRES ET NOTICES 2017 | FORMULAIRES ET NOTICES 2018

Utilisateur :
Mot de passe :

[Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2018

- Pour les agriculteurs de la métropole, la télédéclaration des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA) et d'aide aux bovins laitiers (ABL) pour 2018 est ouverte. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2018 inclus sans pénalité de retard.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration de la demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) pour 2018 est ouverte. La demande peut être déposée sur telepac jusqu'au 15 juin 2018 inclus sans pénalité de retard.

Saisir votre numéro PACAGE et votre mot de passe

([commun de vous seul](#) ; à ne pas confondre avec le code TELEPAC que vous avez reçu par courrier postal)

N°2

Si j'ai besoin de créer ou perdu ou oublié mon mot de passe.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

telepac

 Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2016 | FORMULAIRES ET NOTICES 2017 | FORMULAIRES ET NOTICES 2018

⚠ Les identifiants que vous avez saisis ne sont pas valides. Vérifiez que vous ne seriez pas en train de taper par erreur votre code TelePAC (clé d'identification) au lieu de votre identifiant/mot de passe.

Utilisateur :
Mot de passe :

[Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2018

- Pour les agriculteurs de la métropole, la télédéclaration des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA) et d'aide aux bovins laitiers (ABL) pour 2018 est ouverte. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2018 inclus sans pénalité de retard.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration de la demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) pour 2018 est ouverte. La demande peut être déposée sur telepac jusqu'au 15 juin 2018 inclus sans pénalité de retard.

Mise à jour des données de votre exploitation

Cliquer sur Créer un compte ou mot de passe perdu

N°3

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2016 | FORMULAIRES ET NOTICES 2018

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

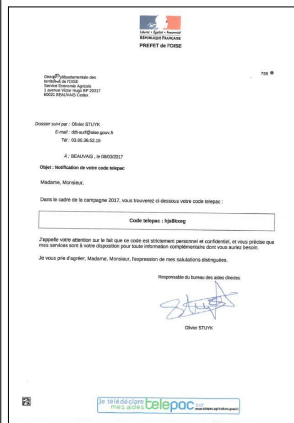
5 derniers caractères du RIB/IBAN :

Code telepac * :

* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.
Attention : il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Saisir votre numéro PACAGE, Code INSEE du siège d'exploitation, n° SIRET, Date de naissance (ne pas renseigner si vous êtes en société), 5 derniers caractères du RIB/IBAN et votre code TELEPAC

N°4



Chaque année, à l'automne vous avez reçu une lettre avec votre **Code TELEPAC**.

← Exemple de lettre

Si vous avez perdu le **Code TELEPAC**, tel que celui-ci, cliquez sur

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)DAAF ou demandez-le en [cliquant ici](#)

Vous recevrez votre code sous quelques jours.

N°5

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

5 derniers caractères du RIB/IBAN :

Code telepac * :

* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.
Attention : il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)DAAF ou demandez-le en [cliquant ici](#)

Lorsque vous avez saisi toutes les informations demandées.

Cliquer sur valider

N°6

Création du mot de passe

Lors de vos prochaines connexions sur le site TelePAC, vous devrez vous authentifier en indiquant votre numéro Pacage (qui est votre identifiant) et votre mot de passe. C'est vous qui choisissez votre mot de passe. Précisez le ci-après.

Le mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#(?!@)~!<->) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Numéro Pacage (identifiant de connexion) :

Mot de passe :

Confirmation de la saisie du mot de passe :

Attention - Conservez soigneusement votre mot de passe car il vous sera demandé lors de vos prochaines connexions.

Si vous le perdez, vous aurez toutefois la possibilité de recréer un compte comme s'il s'agissait de votre première connexion à TelePAC.

Vous devez ensuite choisir votre nouveau mot de passe et le conserver précieusement.